

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura

PRÉFECTURE du JURA 8, rue de la Préfecture 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX

Besançon, le 7 avril 2020

Réf.: 20040701/JPB/CD/MT

Objet : Arrêté préfectoral 39-2020-04-03-001 sur l'accès aux forêts

Monsieur le Préfet du Jura

Suite à l'arrêté préfectoral que vous avez pris le 3 avril 2020, portant interdiction d'accès aux forêts du Jura, je tenais à vous faire part de nos inquiétudes sur l'interprétation et l'application de cette mesure.

Nous sommes conscients des risques liés à cette épidémie de COVID-19 et nous faisons tout notre possible pour relayer les informations et mesures de sécurité à appliquer auprès des acteurs de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté.

Néanmoins, comme cela a été précisé par Monsieur Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture, dans sa lettre de soutien adressée à la filière forêt-bois le 27 mars 2020, les entreprises de la filière doivent poursuivre leurs activités car elles font partie intégrante de la chaîne logistique et alimentaire (emballage, palette) du pays. Il est donc essentiel que les professionnels de la forêt : propriétaires forestiers, gestionnaires, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, transporteurs, reboiseurs, pépiniéristes, etc., puissent continuer de circuler en forêt.

De plus, la crise sanitaire liée à la prolifération des scolytes dans les forêts d'épicéas de notre région ne vous est pas inconnue. Les premières attaques de ce ravageur vont survenir dans les prochaines semaines et demanderont nécessairement une circulation des professionnels en forêts pour détecter, exploiter et transporter ces bois scolytés.

À notre sens, la formulation de l'arrêté pris le 3 avril dernier porte à confusion : il est écrit que seuls « les professionnels de santé, les agents des services publics », ont une dérogation pour accéder aux forêts. Nous souhaiterions que les professionnels cités plus haut soient eux aussi couverts par cette dérogation. En effet, une liste plus exhaustive nous semble être de nature à rassurer les professionnels et serait moins propice à des interprétations divergentes par les forces de l'ordre chargés de contrôler le déplacement des personnes.

En vous remerciant par avance pour les précisions que vous pourrez apporter aux professionnels de la filière, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

Jean-Philippe BAZOT

Président de FIBOIS BFC